Etats Généraux du Travail Social : vers un travail social du moins disant au nom d'une logique du moins coûtant !

La CGT a décidé de s'emparer des états généraux pour y faire entendre ses propositions. Nous ne sommes pas dupes, l'Etat veut imposer des politiques publiques et sociales fondées uniquement sur la rationalisation financière et instrumentaliser la participation des acteurs au nom d'un soit-disant travail coopératif… !

La question de la formation représente un des leviers qui permet la restructuration, la réduction des coûts et la réorganisation des services.

Le constat actuel : la révision des diplômes vient entériner l'évolution des activités des professionnels des niveaux III positionnés comme coordinateurs d'équipe ou responsables des projets, notamment dans le secteur médico-social. On assiste aujourd'hui à un **glissement des tâches dévolues auparavant aux chefs de service, sans reconnaissance salariale**… En conséquence, les tâches d'accompagnement sont réservées aux métiers de niveau IV ou V (*cf. enquête emploi 2012 de l'UNIFAF : la majorité des embauches concerne ces personnels dans le secteur des personnes handicapées ou âgées*).

La réforme des diplômes de travail social et la VAE ont introduit le découpage par compétences, permettant le transfert de tâches et la flexibilité horizontale des salariés entre diplômes de même niveau de qualification (voire également de façon verticale pour les métiers constitués en filière éducative…). La nouvelle architecture ou refonte des diplômes/métiers du travail social devrait s'accentuer dans ce sens…

A terme, qu'est-ce qui empêchera les professionnels d'aller chercher uniquement les compétences qui leur font défaut sans se former au métier dans son entier, et qu'est-ce qui empêchera les employeurs à les y inciter ?

Le compte personnel de formation, si on n'y prend pas garde, peut ouvrir cette possibilité… D'où un vrai risque de déqualification !

Les employeurs souhaiteraient des professionnels « prêts à l'emploi ». Le clientélisme s'oppose au principe même des diplômes d'Etat !

Les orientations pour les formations sociales 2011/2013 mettaient en évidence **la volonté** du gouvernement précédent **de** remplacer les métiers par des catégories d'emploi, signant par là-même leur **disparition progressive**. Ce **travail se poursuit actuellement dans le dos des professionnels (formateurs, travailleurs sociaux)** entrainant une négation de leurs valeurs et de leur histoire.

L'évaluation des diplômes révisés dans le cadre de la Commission Professionnelle Consultative (CPC) met en avant **l'éloignement de certains travailleurs sociaux** (niveau III) **des publics les plus fragiles** (essence même des métiers) ou des difficultés à gérer les situations conflictuelles**. Et bien, saisissons-nous de ces constats, plutôt que de réamorcer une ré-architecture !**

Alors pourquoi cette marche forcée ?

Le 15 décembre, la CPC va voter la simplification de l'offre de formation de niveau V avec un diplôme regroupant les métiers d'AMP, d'AVS et d'auxiliaire de vie scolaire. Le tronc commun de ces métiers pourrait être de 80%. Le schéma de la ré-architecture des formations de niveau III prévoit 50% de socle commun, 40 % de spécialisation (2 filières « aide et développement social » ou « accompagnement socio-éducatif») et enfin 10% de parcours optionnels (*«spécialisation sur tâche» : exemples développement de projets territorialisés, médiation, petite enfance et parentalité, addictions, prise en charge précoce du handicap*…)

Quels sont les enjeux de la ré-architecture?

Ne nous leurrons pas : la logique de marchandisation du secteur prédomine sous l'impulsion des pouvoirs publics, et défendue par nos employeurs !

Le passage d'une logique de métier et d'identité professionnelle à une logique d'activités (emploi, adaptation à l'emploi,employabilité) est plus que jamais réaffirmée,

La question de l'alternance (les stages) est également remise en cause :

Le but : éviter au maximum les stages donnant lieu à gratification, sachant que celle-ci concernera à terme les autres niveaux de qualification (IV et V).

Comment ?: en jouant sur la durée des stages et les modalités d'encadrement *via* des missions confiées au stagiaire par les organisations :
- élargissement des lieux potentiels hors champ du social ou médico-social pour travailler une compétence précise,
- dérégulation des conditions du tutorat (le tuteur a aujourd'hui le diplôme du métier concerné et/ou un diplôme du social de niveau équivalent),
- rythme /durée de stage.

De quels travailleurs sociaux hériterons- nous au final et pour quel travail social ?

Entre accompagnement et contrôle des populations, nous faisons le choix de lutter pour :

1. **Un projet de société qui privilégie l'individu et respecte ses droits fondamentaux constitutionnels,**
2. **Une définition de politiques publiques favorisant l'égal accès aux droits pour tous et la protection des plus vulnérables : les usagers du secteur social et médico-social !**
3. **La reconnaissance de nos métiers.**

La CGT appelle les salarié-e-s à se mobiliser à Paris LE 12 DÉCEMBRE 2014 À 14H00 contre la casse de nos emplois et de nos formations devant le Ministère des Affaires Sociales.

Une force à vos côtés